



**HAL**  
open science

## L'industrie nucléaire - présentation

Jean-Marie Pontier

► **To cite this version:**

Jean-Marie Pontier. L'industrie nucléaire - présentation. dir. J.-M. Pontier, E. Roux, L. Jaeger. Droit nucléaire, PUAM, pp.7-10, 2018, 978-2-7314-1108-9. hal-02121223

**HAL Id: hal-02121223**

**<https://amu.hal.science/hal-02121223>**

Submitted on 6 May 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## PRÉSENTATION

Par

**Jean-Marie Pontier**

Professeur émérite à l'université d'Aix-Marseille

Il serait abusif et même faux de dire que la France n'est pas un pays industriel : la France compte de nombreuses industries, l'industrie nucléaire dont il a été question dans le colloque dont ce livre est l'expression le démontre amplement. Cependant, la France n'a pas une tradition industrielle aussi marquée que sa voisine britannique.

On se souvient de cette formule célèbre appliquée à notre pays : « labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France ». Elle est de Sully, à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle. Même si elle fait un peu suranné, même si elle renvoie à un passé qui a disparu, cette formule a été enseignée à l'école primaire à des générations d'écoliers, elle a peut-être imprégné les esprits, influencé inconsciemment les Français.

Et quoi qu'il en soit, c'est un fait que la France est longtemps demeurée un pays largement agricole, alors que ses voisins s'étaient industrialisés. Il fut un temps, au lendemain de la seconde guerre mondiale, où de respectés et respectables professeurs de géographie écrivaient que la France était un pays équilibré parce sa population et ses travailleurs étaient à peu près équitablement répartis entre la campagne et la ville, l'agriculture et l'industrie.

La révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle commence en Grande Bretagne dès le XVIII<sup>ème</sup> siècle, elle arrive en France avec un certain retard, et ce sont des émigrés anglais qui sont à l'origine de l'industrie française du coton. L'industrialisation, plus tardive en France qu'en Grande Bretagne, s'y réalise également dans des conditions différentes : une population plus attachée à la terre, un capitalisme moins développé, des ressources minières moindres et plus tardivement exploitées.

Et il est également sans doute significatif que les révolutionnaires français aient cru libérer l'individu des entraves des corporations par l'adoption de ces deux textes célèbres de 1791 qui ont été considérés longtemps comme le fondement du principe de liberté du commerce et de l'industrie. En réalité, ils ont laissé cet individu sans défense face aux employeurs, n'ayant pas entrevu l'arrivée prochaine de cette révolution industrielle du XIX<sup>ème</sup> siècle (il y en a eu d'autres auparavant) qui va bouleverser les rapports sociaux.

La révolution industrielle ne produit tous ses effets en France que dans la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle avec le développement du capitalisme, de structures financières, de sociétés familiales qui construisent des usines. La géographie industrielle de la France se transforme avec la disparition de petits centres industriels et la constitution de grands centres industriels.

Dans le derniers tiers du XIX<sup>ème</sup> siècle le développement de l'énergie hydro-électrique marque un nouveau tournant, avec l'apport d'une nouvelle source d'énergie, ce qui détermine de nouveaux sites industriels. En même temps, la possibilité de transporter l'énergie (avec les lignes à haute tension) dessine une nouvelle géographie industrielle qui ne coïncide pas avec la précédente.

Mais, entre les deux guerres, l'industrie française stagne, ne connaît guère de modifications, les créations d'usines sont rares. Le grand économiste F. Perroux écrit que « de 1918 à 1939, tout s'est passé comme si élites françaises et le public étaient impuissants à comprendre ou au moins à deviner l'industrialisation, son contenu, ses exigences et ses effets ». De 1939 à 1945, ainsi que l'écrit le géographe Ph. Pinchemel, la France va se trouver à l'écart de toutes les découvertes de technologies industrielles de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Au lendemain de la seconde guerre, le renouveau économique que va connaître la France passe par un renouvellement industriel. Celui-ci présente des traits qui renouvellent encore la géographie industrielle de notre pays. Le charbon cesse d'être la source d'énergie principale de l'industrie, d'autres sources d'énergie se développent, qui vont attirer les industries. Ces sources d'énergie sont représentées par les produits pétroliers et l'électricité.

Le pétrole n'était pas inconnu en France, il était exploité depuis 1735 (à Pechelbronn), mais sa part dans les sources d'énergie était très faible. Après la guerre des recherches sont entreprises pour trouver du pétrole sur le territoire métropolitain, ces recherches ayant commencé bien avant dans les colonies avec la délivrance de nombreux permis de recherches. Les pouvoirs publics s'inscrivent après la guerre dans une politique déjà engagée par le régime de Vichy, avec la création de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine.

En 1924 avait été créée la Compagnie française des pétroles (CFP), société d'économie mixte qui devient, après d'autres transformations, en 1985, la compagnie Total-Fina, les actions de l'Etat étant revendues, puis cette société absorbe en 2000 la société Elf Aquitaine (qui avait lancé elle-même peu de temps auparavant une OPA sur Total), qui fut au départ une société publique (elle avait été créée en 1966 par regroupement de plusieurs sociétés) avant sa privatisation en 1994. Total est ainsi devenu l'une des entreprises mondiales les plus importantes dans ce domaine, elle fait partie des « majors ». Historiquement, directement et indirectement, l'Etat est pour quelque chose dans l'existence actuelle de ce grand groupe pétrolier qu'est Total.

Du côté de l'électricité, il existait jusqu'en 1946 de nombreuses entreprises de production d'électricité et de gaz dispersées sur le territoire, cette énergie étant principalement d'origine hydro-électrique. Il faut souligner que ces entreprises de production et de distribution d'électricité n'étaient pas seulement des entreprises privées : il existait de nombreuses régies municipales de production d'électricité, notamment, bien entendu, dans les régions de montagne, plus particulièrement dans les régions alpines.

Un changement radical intervient à la Libération avec la nationalisation de l'électricité et du gaz. Cette nationalisation a eu de nombreuses incidences. Si les entreprises locales de production d'électricité n'ont pas été nationalisées, ce qui eût été contraire à l'idée de la loi, elles ont vu leur production plafonnée, ce qui équivalait à les marginaliser. Une autre conséquence, qui produit toujours ses effets aujourd'hui, a été la création de deux entreprises nationales, EDF et GDF organisées, lors de leur création, et jusqu'à une période récente, sous forme d'établissements publics.

Parler de nationalisation c'est faire référence à l'Etat puisque, d'une part, c'est l'Etat qui est à l'origine de ces nationalisations et que, d'autre part, et quels que soient les discours en sens inverse, les nationalisations ont toujours été une forme d'étatisation. Indépendamment des débats sur ce

point, une chose est certaine : une politique industrielle va se développer, menée par tous les gouvernements quelle que soient leurs idées politiques. La notion de politique industrielle implique ou sous-entend, quelle que soit la définition que l'on en donne, qu'un rôle actif est reconnu à l'Etat dans le domaine industriel.

Cette implication des pouvoirs publics dans le domaine industriel ne va pas de soi, certains ont contesté que l'Etat ait un rôle à jouer en ce domaine. Cependant, il faut dès le départ observer qu'aucun Etat ne se désintéresse de l'industrie, dans aucun pays les dirigeants ne demeurent indifférents à la situation de leur industrie. Même dans les pays les plus libéraux, tels les Etats-Unis d'Amérique du nord, les dirigeants n'hésitent pas à favoriser leur industrie, à procéder même à des nationalisations (certes temporaires, comme ce fut le cas pour General Motors).

En d'autres termes, le libéralisme échevelé qui semble caractériser les relations internationales n'est souvent qu'un libéralisme de façade, ou qui est tempéré par l'intervention des pouvoirs publics. Ces derniers pratiquent, parfois de manière officielle et affichée, parfois de manière plus sournoise et récusée, le protectionnisme. Dans les relations internationales les Etats s'accusent mutuellement de ne pas respecter les « règles du jeu » et l'organisme international qu'est l'OMC, et dont l'objectivité est contestée par certains Etats, a fort à faire pour départager ou trancher les litiges.

Les différences dans l'approche des Etats n'en demeurent pas moins considérables. En France la reconnaissance d'un rôle de l'Etat dans l'activité industrielle ne suscite que peu d'oppositions, surtout lorsqu'un secteur industriel va mal, beaucoup de Français considèrent comme légitime et même nécessaire cette intervention. Celle-ci a pris différentes formes et orientations au fil du temps, elle est fonction de facteurs purement politiques, comme de facteurs extérieurs sur lesquels les dirigeants ont beaucoup moins de prise. Mais l'intervention de l'Etat ne signifie pas pour autant et nécessairement que cette intervention est bien pensée, qu'elle est cohérente, encore moins qu'elle est « efficace ».

L'une des orientations de la politique industrielle a été, un temps, la décentralisation industrielle : il s'agissait d'éviter « Paris et le désert français ». L'expression « décentralisation industrielle », qui a été utilisée, est curieuse, et trompeuse : la décentralisation est une notion appliquée à l'organisation administrative territoriale, elle relève du droit administratif. Elle est cependant significative de la situation française, dans laquelle les pouvoirs publics sont à l'origine d'évolutions, même s'il ne s'agit pas de compétences « régaliennes ». La décentralisation industrielle a désigné la politique consistant à encourager la délocalisation d'entreprises de la région parisienne vers la province. Et comme il existe des entreprises « publiques » cette décentralisation était susceptible de s'appliquer aussi bien, en théorie, à ces entreprises qu'aux entreprises privées.

Il faut également relever que, d'une manière qui n'est qu'en apparence paradoxale, l'industrie nucléaire peut parfaitement entrer dans le cadre de cette décentralisation industrielle : compte tenu de ses besoins (notamment en eau, en espace) et des risques qu'elle comporte, cette industrie ne peut guère être établie près de la capitale, ni auprès des grandes villes, elle doit nécessairement être située dans des lieux peu habités. Certains départements en ont bénéficié, il suffit de penser à celui dans lequel se déroule régulièrement le colloque, le département du Gard : celui-ci se trouverait singulièrement dépourvu si Marcoule fermait.

L'industrie nucléaire est une industrie récente dans notre histoire. C'est là une évidence, dont le constat est lié aux découvertes dans le domaine de la physique nucléaire. Ayant découvert qu'une énergie énorme pouvait être dégagée par la fission atomique de certains éléments, les hommes ont utilisé d'abord cette énergie dans le domaine militaire dans les conditions que l'on sait, avec ce qui demeure à jamais, pour certains, un « péché originel ».

La France a entendu développer la maîtrise du nucléaire pour diverses raisons qui se sont conjuguées. L'une d'elles est évidemment politique, la volonté des pouvoirs publics de maintenir par ce biais l'indépendance de notre pays, d'où la politique tendant à doter la France de l'arme atomique puis, dans un second temps, de l'arme nucléaire. Mais les raisons économiques, inséparables de la précédente, ont joué également : la France ne disposant pas, contrairement à certains de ses voisins, de ressources énergétiques importantes, le recours à l'énergie nucléaire est apparu comme un moyen de diminuer la dépendance à l'égard d'autres pays.

Il importe peu, ici, de savoir si les choix effectués depuis la Libération étaient justifiés ou pas : cela est une question de préférence philosophique, politique, de sensibilité, de convictions, et, surtout « on ne refait pas l'histoire ». Le seul point qu'il est intéressant de relever, de notre point de vue, est la continuité remarquable de la politique française en ce domaine quels qu'aient été les dirigeants, quelle qu'ait été l'idéologie qui les a animés. Les gouvernements ont œuvré, depuis 1945, à la fois pour que la France dispose de l'arme atomique (même si de Gaulle a accéléré cette politique dont les prémices avaient été posées auparavant) et pour qu'elle dispose d'une industrie forte dans le domaine du nucléaire.

S'il est une industrie qui appelle une intervention de l'Etat c'est bien celle du nucléaire. Outre que des entreprises principalement voire exclusivement publiques sont présentes dans cette industrie, outre que les financements en jeu sont considérables, des considérations de haute politique – l'indépendance, la souveraineté de notre pays – comme des considérations très pragmatiques telles que les emplois à la clé, plaident en faveur d'une présence attentive de l'Etat, d'une intervention réfléchie de ce dernier.

Reste précisément la question de savoir si l'Etat a bien joué son rôle en ce domaine. Depuis quelques années l'industrie du nucléaire tient le devant de la scène, mais cette exposition médiatique ne plaide pas nécessairement en sa faveur. Des inquiétudes se sont fait jour, des difficultés sont apparues, des échecs sont survenus, qui poussent à s'interroger à la fois sur les choix qui ont été faits comme sur les modalités qui ont été adoptées pour faire face à ces tribulations.

Les données concernant l'industrie nucléaire sont contrastées, ainsi que cela résulte des contributions qui figurent dans cet ouvrage. Car, d'un côté, certaines entreprises françaises, indépendamment de leur statut juridique, apparaissent parfois très performantes sur le plan international. Mais, d'un autre côté, les difficultés rencontrées par d'autres, les erreurs commises, les querelles de personnes, ont pour conséquence ce que l'on appelle, en termes familiers, une « ardoise » à payer qui est très lourde. Les citoyens peuvent, à juste titre, demander des comptes à ceux qui les dirigent comme aux dirigeants du pays, ces derniers ne semblant pas toujours mieux éclairés dans leurs choix.

La France présente une particularité étrange par rapport à d'autres pays : les dirigeants d'entreprises qui réussissent ne sont sans doute pas considérés à leur juste valeur – il n'est que de

voir les appréciations parfaitement divergentes portées sur les sommes perçues par les dirigeants d'entreprises, qui sont très sévères, et celles, très compréhensives, portées sur les joueurs de ballon, qui reçoivent des sommes indécentes sans créer d'emplois – mais ceux qui échouent ne sont pas sanctionnés et partent avec des «parachutes dorés » vers d'autres postes rémunérateurs. Quant aux membres de la classe politique, ils trouvent également le plus souvent un « point de chute » satisfaisant quelles que soient les erreurs qu'ils ont pu commettre. Les peuples ont-ils les dirigeants qu'ils méritent ?.